

DIRECTION DE L'EMPLOI ET DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE JEUNESSE

SERVICE CIVIQUE

Offre de Mission : Favoriser l'inclusion des nouveaux habitants

La Ville de Montélimar propose une mission d'intérêt général à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, dans le cadre d'un engagement de Service Civique venant enrichir leur formation initiale et valoriser leur future recherche d'emploi.

Cette expérience leur permettra de gagner en confiance en eux et en compétences, et d'envisager sous un nouvel angle leur avenir citoyen et professionnel. Elle aura également pour objectif de constituer une véritable étape de vie, une prise de conscience de la diversité de notre société.

Rappel du statut	<p>Le statut d'engagement de Service Civique est défini par la loi du 10 mars 2011 et le décret d'application du 12 mai 2011.</p> <p>Le volontaire est soumis au Code du Service National. Il est accompagné par un tuteur. Il perçoit des indemnités, a droit à des congés et bénéficie d'une protection sociale et d'une assurance.</p>
Structure d'accueil	<p>CENTRE SOCIAL MUNICIPAL COLUCCI 8 avenue Stéphane Mallarmé 26200 Montélimar</p>
Durée de la mission	<p>10 mois, du 03 novembre 2025 au 02 septembre 2026 (24 à 30 heures par semaine sur volontariat).</p>
Activités principales	<p><u>Afin de favoriser la cohésion sociale dans les quartiers, le volontaire pourra :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Faire découvrir le territoire aux nouveaux habitants (réseaux de transport, services publics...);- Aider ou accompagner physiquement ceux qui le souhaitent dans leurs démarches de la vie quotidienne ;- Organiser des actions de découverte du patrimoine historique et culturel de la ville ;- Aider les nouveaux arrivants à connaître et s'approprier leur lieu de vie, et à contribuer à son développement ;- Organiser des temps de rencontre entre nouveaux résidents et anciens pour favoriser leur intégration.
Indemnités et avantages	<ul style="list-style-type: none">- Indemnité de 636,94 € (496,94 € versés par l'État et 14000 € versés par la collectivité) ;- Prise en charge des frais de formation (Intra., PCS1, Civique et Citoyenne) ;- Protection sociale, cotisation retraite ;- Deux jours de congés par mois (trois si mineur).
Contact	<p>Aurélié Pizzin – Cheffe de service Jeunesse 04-75-00-26-78 – aurelie.pizzin@montelimar.fr</p>